



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Argenta Pensioenspaarfonds, fonds commun de placement ouvert public de droit belge

géré par Arvestar Asset Management SA

ISIN: BE0172903495

Objectifs et politique d'investissement

Objectif

- L'objectif du fonds d'épargne pension est de vous offrir, par le biais d'une gestion active du portefeuille, une plus-value à long terme sur votre investissement en constituant un portefeuille d'actifs dont la composition répond à toutes les exigences applicables aux fonds d'épargne pension belges. Il s'agit d'un fonds géré activement. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Politique d'investissement

- Le fonds d'épargne pension investit principalement (sans aucune restriction géographique ou sectorielle quelconque) dans des valeurs mobilières qui, par leur rendement ou plus-value, contribuent à l'accroissement de la valeur d'inventaire tout en diminuant les risques de perte par une diversification adaptée. La composition du portefeuille répond aux limites d'investissement imposées aux fonds d'épargne pension belges.

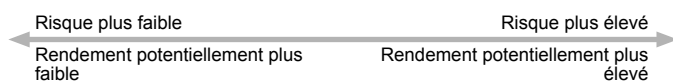
Benchmark: 55,25% MSCI EMU Net Return, 9,75% MSCI World-ex-EMU Net Return, 22,75% Barclays Euro Aggregate Treasury Total Return, 12,25% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return.

Utilisation du benchmark: le benchmark est utilisé dans le contexte de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs dans le portefeuille du fonds peuvent différer significativement de la composition du benchmark.

- Ce fonds a reçu une dérogation et peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments monétaires émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, qui utilise l'euro comme monnaie nationale, par ses collectivités publiques territoriales, ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne, qui utilise l'euro comme monnaie nationale.

Souscription/Remboursement

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Tout investissement étant par nature risqué, son rendement (performance) est aléatoire. Le profil de risque et de rendement de votre investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le fonds sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7).
- Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base de simulations produites en fonction d'un indice de référence approprié si le fonds ou la classe existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que ce fonds peut générer et du risque auquel votre capital est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement actuellement affiché demeurera inchangé.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- Le niveau risque/rendement le plus bas (niveau 1) ne signifie pas que l'investissement est sans risque.
- Le profil de risque/rendement ci-affiché s'explique essentiellement par la présence d'actions et d'obligations d'Etat devant respecter la

- Toute demande de souscription/remboursement de parts peut être introduite chaque jour ouvrable avant 16h00 (heure belge) auprès de ARGENTA Banque d'Epargne SA (service financier et distributeur du fonds).

Types de Parts

- Les parts du fonds d'épargne pension sont des parts de capitalisation inscrites sur un compte ouvert au nom du participant auprès d'un intermédiaire financier et sont fractionnables par millième de part.

Produits dérivés

- Le fonds peut, de manière facultative, utiliser des contrats à terme ('FX futures' et/ou 'FX forwards') dans un but de couverture des risques de change.

Horizon d'investissement

- Ce fonds d'épargne pension s'adresse à toute personne résidant en Belgique, qui tenant compte de sa situation fiscale, désire constituer, un capital pension complémentaire à des conditions fiscales avantageuses en limitant le risque financier via un investissement de longue durée.

législation des fonds d'épargne pension.

- Le capital investi dans ce fonds d'épargne pension ne bénéficie d'aucune garantie ou protection particulière. Vous pouvez donc perdre tout ou partie du capital investi dans ce fonds.

Certains risques ne sont pas (ou ne sont pas adéquatement) reflétés dans le profil de risque et de rendement affiché. Parmi ces risques, les risques suivants pourraient avoir une incidence importante sur le profil de risque et de rendement du fonds d'épargne pension:

- **Risque de concentration :** Le Fonds est fortement concentré dans une classe d'actifs particulière. En raison de la réglementation, le fonds est investi pour une part importante en actions de sociétés d'une capitalisation boursière inférieure à 3 milliards d'euros et en titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen.
- **Risque de flexibilité :** Ce risque fait référence aux limitations propres à la réglementation restrictive concernant les fonds d'épargne-pension. Les fonds d'épargne-pension sont soumis à des restrictions sur les cotisations annuelles maximales ou à une pénalisation fiscale en cas de sortie anticipée.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds (en ce compris ses coûts de commercialisation et de distribution). Ces frais réduisent le rendement potentiel de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée Pas applicable.

Frais de sortie Pas applicable.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants 1.33%

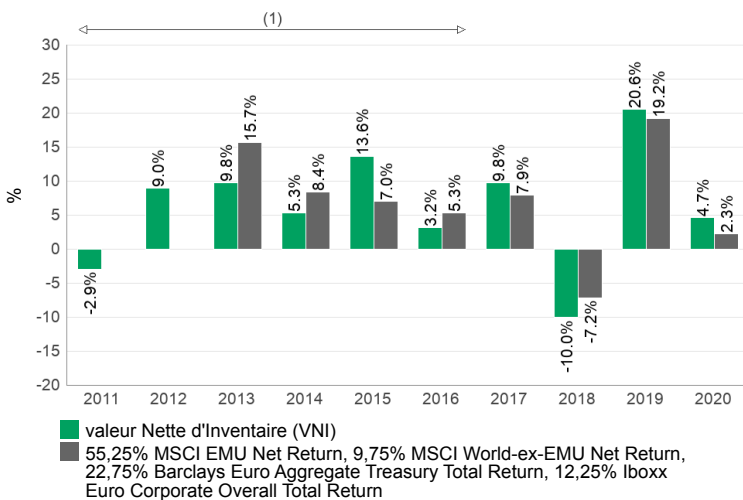
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Pas applicable.

- Le montant des frais courants communiqué est calculé sur base des frais comptabilisés sur une période de 12 mois prenant fin le 31 décembre 2020. Ce montant peut varier d'un trimestre à l'autre. Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le fonds lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds mais n'incluent ni (i) les frais supportés par le fonds lorsqu'il effectue des placements autres que souscriptions/ventes de parts de fonds ni, le cas échéant, (ii) la commission de performance.

- Pour de plus amples informations sur l'ensemble des frais et leur mode de calcul, veuillez consulter la section 'Commissions et frais' du prospectus.

Performances passées



- Le diagramme ci-joint illustre les performances réalisées par cette classe au cours de la période y indiquée.

- Ces informations donnent une indication, mais ne constituent en aucun cas une garantie, quant aux performances futures.

- Ce fonds d'épargne pension a été créé en 1999.

- Ces performances sont calculées en EUR et tiennent compte de tous les frais et commissions mis à charge du fonds d'épargne pension (sans exclusion).

- Ces performances ne suivent pas le benchmark.

(1): Le benchmark affiché pendant cette période n'est plus d'actualité (changement au 31/12/2016).

Informations pratiques

- Dépositaire: J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Brussels Branch.
- Argenta Pensioenspaarfonds (ci-après 'ARPE' ou le 'FONDS') est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières constitué en Belgique (État membre d'origine de la SICAV), répondant aux exigences de la Directive 2009/65/CE et soumis au contrôle prudentiel de la FSMA.
- Gestionnaire: Arvestar Asset Management SA. Le gestionnaire a délégué la gestion intellectuelle du FONDS à DPAM SA, rue Guimard, 18 1040 Bruxelles.
- Une copie du prospectus et du/des dernier(s) rapport(s) périodique(s) (rapport annuel et, le cas échéant, rapport semestriel subséquent) peut être obtenue, sans frais, sur simple demande adressée à ARGENTA Banque d'Épargne SA, Belgique 49-53, 2018 Anvers ou auprès de Arvestar. Ces documents (établis en français et en néerlandais) ainsi que de plus amples informations sur ce produit sont par ailleurs disponibles sur le site <https://www.argenta.be/portalserver/argenta/arvestar>.
- La valeur de vos parts est publiée dans L'Echo, De Tijd et sur le site <https://www.argenta.be/portalserver/argenta/arvestar>.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.
- La responsabilité d'Arvestar Asset Management ne peut être engagée sur base d'informations contenues dans ce document que si ces informations s'avèrent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus. Il vous est conseillé de lire ce document ainsi que le prospectus et les rapports périodiques du FONDS pour pouvoir décider d'investir en connaissance de cause.
- Pour de plus amples informations sur ce produit (risques, charges fiscales ou autre), vous pouvez consulter le prospectus ou le site web susmentionné.
- Les détails de la Politique de Rémunération actualisée sont accessibles via le site <https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/arvestar/Politique%20de%20r%C3%A9mun%C3%A9ration.pdf>. Un exemplaire imprimé sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à Arvestar Asset Management SA, Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles ou à l'adresse e-mail suivante : info@arvestar.be.